



**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DES LANDES D'ARMAGNAC**

N° 2

Objet : Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de mandat confié à la SATEL pour la réalisation d'un lotissement d'activités économiques dans le cadre de l'extension de la zone d'activités de Lamarraque à Gabarret

Le 28 novembre 2025,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental, Salle Henri Lavielle à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Dominique COUTIERE, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Pour le Département des Landes :

- . M. Dominique COUTIERE
- . Mme Patricia BEAUMONT
- . Mme Agathe BOURRETERE
- . M. Cyril GAYSSOT
- . M. Olivier MARTINEZ
- . Mme Magali VALIORGUE

Pour la Communauté de communes des Landes d'Armagnac :

- . M. Philippe LATRY
- . M. Stéphane BARLAUD
- . M. François HUBERT

Pour la Communauté de communes du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais :

- . M. Jean-Yves ARRESTAT

Avaient donné procuration :

- . M. Damien DELAVOIE à M. Dominique COUTIERE
- . M. Nicolas LAFON à M. Stéphane BARLAUD
- . M. Patrick ROUSSARIE à M. Jean-Yves ARRESTAT

Etaient excusés :

- . M. Xavier FORTINON
- . M. Frédéric DUTIN
- . M. Boris VALLAUD

Etaient également présents :

- . Pour la Communauté de Communes des Landes d'Armagnac : M Didier MARCIAL, Directeur Général des Services et Mme Cécile JULIARD, Directrice adjointe en charge du développement
- . Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur, M. Xavier VILAMITJANA, Responsable du service aménagement et Mme Marie DUFOURCQ, Chargée d'opérations
- . Pour le Conseil départemental :
 - . M. Bernard SAPHY, Responsable du Pôle Attractivité
 - . M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...

**Le Comité Syndical,**

VU la convention de mandat pour la réalisation d'un lotissement d'activités économiques dans le cadre de l'extension de la zone d'activités de Lamarraque à Gabarret, conclue le 28 juin 2021 entre le Syndicat Mixte et la SATEL pour une durée de 5 ans,

CONSIDERANT qu'afin de poursuivre la réalisation des travaux de finition de l'extension de la zone d'activités de Lamarraque à Gabarret, il y a lieu d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de mandat ayant pour objet d'augmenter l'enveloppe financière prévisionnelle de 100 000 € HT supplémentaires et de prolonger la durée jusqu'au 28 juin 2027,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

D E C I D E :

- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de mandat pour la réalisation d'un lotissement d'activités économiques dans le cadre de l'extension de la zone d'activités de Lamarraque à Gabarret, à intervenir entre le Syndicat Mixte et la SATEL, tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- et d'autoriser le Président du Syndicat Mixte à le signer.

Le Président du Syndicat Mixte,



Dominique COUTIERE



Département des Landes

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DES LANDES D'ARMAGNAC**

**Marché de mandat
pour la réalisation d'un lotissement d'activités économiques
dans le cadre de l'extension de la zone d'activités
de Lamarraque à Gabarret**

Avenant n° 1

Marché n° 2021-01



Entre

Le Syndicat Mixte d'Aménagement des Landes d'Armagnac, représenté par son Président Monsieur Dominique COUTIERE,

et désigné ci-dessous par les mots « le Syndicat Mixte »

Et,

La Société d'Aménagement des Territoires et d'Equipement des Landes (S.A.T.E.L.), représentée par son Directeur Monsieur Frédéric DASSIE,

et désignée dans ce qui suit par les mots « la SATEL »

Il est d'abord exposé ce qui suit :

Par convention de mandat conclue le 28 juin 2021, le Syndicat Mixte a décidé de confier à la SATEL un marché de mandat de réalisation d'un lotissement d'activités économiques sur un ensemble parcellaire de 3ha 77a 14ca situé sur la commune de GABARRET en vue de développer un programme de 14 lots pour un montant total de 580 000 € HT sur une durée de cinq ans.

Dans la mesure où des travaux de finition restent à réaliser, il y a lieu de conclure le présent avenant qui a pour objet d'augmenter l'enveloppe financière prévisionnelle de 100 000 € HT supplémentaires et de prolonger la durée dudit mandat d'une année supplémentaire.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Augmentation de l'enveloppe financière prévisionnelle

Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle du présent mandat est augmenté de 100 000 € HT supplémentaires, portant le montant total à 680 000 € HT soit 816 000 € TTC.

Article 2 : Durée du mandat

La durée du présent mandat est prolongée jusqu'au 28 juin 2027.

Article 3 : Dispositions diverses

Les autres dispositions du marché initial demeurent inchangées par le présent avenant.

Fait à Mont-de-Marsan,
Le

Pour la SATEL,

Frédéric DASSIE

Pour le Syndicat Mixte,

Dominique COUTIERE

Envoyé en préfecture le 04/12/2025

Reçu en préfecture le 04/12/2025

Publié le 04/12/2025

ID : 040-200032894-20251128-LAC_DL2_281125-DE

3



Directeur

Président du Syndicat Mixte